



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation critique des permis de conduire en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 16395

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les permis de conduire en Seine-Saint-Denis. Le 27 février 2024 s'est tenue une manifestation contre le manque de place d'examens au permis de conduire en Seine-Saint-Denis. Il faudrait actuellement attendre 6 mois en moyenne pour repasser un permis échoué une première fois en Seine-Saint-Denis. Certains élèves se retrouvent contraints de repasser leur permis dans d'autres régions pour obtenir une date dans un délai raisonnable. Si le ministère a annoncé la création de postes supplémentaires, les syndicats d'inspecteurs estiment que le problème n'est pas seulement celui du manque d'effectif mais aussi du taux de réussite à l'examen dans le département, environ 50 %. Les démarches pour obtenir un permis sont un investissement conséquent pour nombre d'élèves avec un prix moyen de 1 280 euros en Île-de-France. Si des aides existent au niveau du département, celles-ci ne permettent pas d'assumer les coûts de plusieurs examens en cas d'échec au premier examen. Mme la députée demande quelles politiques sont envisagées pour permettre un meilleur accompagnement des citoyens les plus précaires vers l'obtention du permis. Elle lui demande quels moyens supplémentaires sont prévus pour permettre un meilleur taux de réussite à l'examen du permis.

Données clés

Auteur : [Mme Nadège Abomangoli](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16395

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 mai 2024

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2001

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)